

# Compte rendu de la séance du 14 novembre 2018

Département des  
Pyrénées-Orientales

République Française  
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	<b>Séance du 14 novembre 2018</b>
<u>Présents :</u> 8	L'an deux mille dix-huit et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2018, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS
<u>Votants:</u> 9	<b>Représentés:</b> René Pierre HERMET par Bernard BONNAIL <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> Eric TORRES <b>Secrétaire de séance:</b> Raymond MARGAIL

---

## Ordre du jour:

- DIA vente parcelles B 944 et B 748
- DIA vente parcelle B 451
- Décision modificative budget 2018
- Convention de prestation intervenant en catalan – année 2018-2019
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Conflent Canigo : instruction du droit du sol – avenant n°1 à la convention avec les communes membres (dossier « Accessibilité »)
- Retrait de la commune d'Ayguatebia-Talau du SIS Prades-Olette
- Solidarité au département de l'Aude suite aux inondations
- Frais de scolarité 2018/2019
- Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale ou mise à disposition des agents
- Achat évènement particulier
- Location salle des fêtes
- Mise en place de la commission de contrôle dans le cadre du Répertoire Electoral Unique
- Conférence Intercommunale des Maires : compte-rendu du 28/09/2018
- Rapport de présentation CEP (suivi énergétique)
- Questions diverses :
  - Blason de la commune
  - Plaques de rues
  - Panneau RIS

## Délibérations du conseil:

Le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

### DIA vente parcelle B 944 et B 748 ( DE 059 2018)

Monsieur le Maire, DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UA émanant d'une vente XXXXXXXX, pour les parcelles B 944, Le Village, d'une superficie de 31 ca, et B 748 Sant Jaume, d'une superficie de 1 a 40 ca, pour un prix de 50 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné, l'immeuble cadastré B 944 et B 748 ne présentant aucun intérêt pour la commune.

### DIA vente parcelle B 451 ( DE 060 2018)

Monsieur le Maire, DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente XXXXXXXX, pour la parcelle B 451, Le Village, d'une superficie de 14 ca 00 a, pour un prix de 55 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné, l'immeuble cadastré B 451 ne présentant aucun intérêt pour la commune, et conformément aux articles L211-5, R213-8, R213-9, R213-10 du Code de l'Urbanisme.

### Décision Modificative ( DE 061 2018)

M. le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative N°1 :

- cette décision modificative augmente les crédits nécessaires à l'acquisition du terrain Badie et des travaux y afférents ;
- le financement de ces dépenses nouvelles est obtenu par la réalisation d'un emprunt.

#### **Section d'investissement :**

#### DEPENSES

Opération	Chapître	- Compte	Montant en €
N°184 – Terrain Badie	21	- 2111 Terrain nu	56 965,00
		- 2151 Réseaux de voirie	51 896,00
<b>TOTAL</b>			<b>108 861,00</b>

#### RECETTES

Opération	Chapître	- Compte	Montant en €
N° 184 – Terrain Badie	16	- 1641 Emprunt en euros	108 861,00
<b>TOTAL</b>			<b>108 861,00</b>

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'approuver les mouvements constituant la décision modificative N°1 au budget de l'exercice 2018.

### Convention de prestation - intervenant en catalan - année 2018/2019 ( DE 062 2018)

M. le Maire donne lecture de la convention de prestation entre le Département des Pyrénées-Orientales, le syndicat SIOCCAT, la Commune de Corneilla de Conflent et l'Association APLEC, et précise que l'intervenant en catalan recruté par l'APLEC assurera 1 heure 30 de cours par semaine de classe entre septembre 2018 et juillet 2019.

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** son Maire à signer la convention de prestation correspondant aux interventions de catalan dans l'école communale pour l'année scolaire 2018/2019.

### Instruction du droit du sol - Avenant n°1 à la Convention avec la Communauté de Communes Conflent Canigo (dossiers "Accessibilité") ( DE 063 2018)

Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó, dans sa séance du 21 septembre 2018, autorisant la signature d'un avenant à la convention initiale relative à l'instruction du droit du sol entre les communes membres et la communauté de communes pour la mise à disposition des services de cette dernière pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, lequel avenant concerne l'instruction du volet « Accessibilité » des dossiers de permis de construire et des autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public,

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** son Maire à signer ledit avenant qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

### Retrait de la commune d'Ayguatebia-Talau du S.I.S. Prades-Olette ( DE 064 2018)

Monsieur le Maire, **DONNE LECTURE** à l'assemblée de la délibération de la commune d'AYGUATEBIA-TALAU sollicitant son retrait du S.I.S. de PRADES-OLETTE puisqu'elle est adhérente à la Communauté des Communes du Capcir ;

**DEMANDE** à l'Assemblée, conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **DONNE** un avis favorable à cette demande.

### Don au Département de l'AUDE ( DE 065 2018)

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui se sont abattues le lundi 15 octobre 2018 sur le Département de l'AUDE.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer au Département de l'AUDE, dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 », la somme de 500 euros.

### Frais de scolarité 2018/2019 ( DE 066 2018)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Corneilla de Conflent accueille au sein des écoles primaire et maternelle du RPI VILLEFRANCHE DE CONFLENT-CORNEILLA DE CONFLENT-SERDINYA, des enfants non domiciliés sur les 3 communes du RPI.

Il propose de fixer la participation des communes pour les frais de scolarité 2018-2019 de ces enfants comme suit :

- 1 000 euros pour un enfant scolarisé en primaire.

Le Conseil Municipal, **FIXE** pour l'année scolaire 2018/2019, le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves des communes extérieures fréquentant l'école primaire du RPI à :

- 1 000 euros pour un enfant scolarisé en primaire.

### Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale ou mise à disposition des agents ( DE 067 2018)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28-08-2014, le Conseil Municipal a fixé le taux horaire pour travaux en régie communale réalisés par le personnel technique ou mise à disposition des agents.

Il est proposé de réajuster la tarification des travaux en régie communale ainsi que la mise à disposition des agents à 24 euros de l'heure.

Le Conseil Municipal, **FIXE** le nouveau taux horaire de main d'œuvre pour des travaux d'investissement réalisés en régie ou de mise à disposition des agents comme suit : **24 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.**

### Achat évènement particulier ( DE 068 2018)

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une invitation de la Maison de retraite de Vernet les Bains où réside actuellement Madame Marguerite HIRIGOYEN, notre concitoyenne., à l'occasion de la fête organisée pour ses 100 ans. Il propose donc qu'un bouquet soit offert pour cet évènement à la centenaire, et demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'achat d'un bouquet à l'occasion de la fête d'anniversaire de Madame Marguerite HIRIGOYEN, et fixe une somme maximale de 100 €.

### Location salle des fêtes :

Le Conseil ne souhaite pas revenir sur les dispositions de location de la salle des fêtes qui avaient fait l'objet d'un débat lors du précédent conseil municipal, et où rien n'avait été modifié.

M. le Maire propose de changer les tables lourdes en bois par des tables plus légères et de laisser les tables en bois dans un autre local. Elles seront réservées aux particuliers qui demandent ce genre de matériel occasionnellement.

Mise en place de la commission de contrôle dans le cadre du Répertoire Electoral Unique :

Conformément aux nouvelles dispositions du code électoral entrant en vigueur dès le 11 janvier 2019, il convient de désigner, dans l'ordre du tableau, un conseiller municipal et son suppléant pour siéger à la commission de contrôle.

Sont désignés :

- Titulaire : MARGAIL Raymond

- Suppléant : MONET Ludovic.

Un électeur doit également être désigné pour représenter l'Administration au sein de ladite commission, M. RESTAYNT Jean est choisi.

Les noms de ces 3 personnes seront communiqués à M. le Préfet avant le 30 novembre.

Conférence intercommunale des Maires : compte-rendu du 28/09/2018 (PLUi)

M. le Maire indique que ce qui avait été demandé pour notre commune a été accordé sauf pour la parcelle B 604 à côté de l'église. Cette demande a été accordée par la communauté de communes et le bureau d'études mais refusée par l'ABF. Donc la superficie de ce terrain doit être reprise et reportée dans une autre zone pour ne pas perdre cette surface constructible; la commission devra se réunir pour effectuer ce travail.

Plus généralement, le PLUi avance lentement.

Rapport de présentation CEP (suivi énergétique) réalisé par le SYDEEL66

Il est rappelé la mission du SYDEEL qui, à la lecture de nos factures énergétiques, fait un compte-rendu des consommations. La consommation électrique d'éclairage public a baissé. Il est proposé que le SYDEEL pourrait faire l'étude énergétique du gîte.

En ce qui concerne le compteur du réémetteur de TV, il faut demander la résiliation du contrat.

QUESTIONS DIVERSES

- LES BLASONS : 3 modèles restent en course. Il est proposé d'interroger les habitants par dépôt des modèles à la boulangerie et au Point Info, sur lesquels ils devront se prononcer.

- LES PLAQUES DE RUES : 29 plaques au total. M. le Maire propose à ses collègues de réfléchir au contenu et à la forme des plaques dans les 10 jours à venir avant de se prononcer définitivement.

PANNEAU RIS : (signalétique avec le PNR) : proposer un plan du village et aménager avec les noms des rues et des photos; prendre rendez-vous avec le PNR. M. Bonnail indique qu'il faudrait citer George- Daniel de Monfreid, peintre sculpteur décédé à Corneilla, père d'Henry de Monfreid, écrivain.

M. Bobé indique que 2 arbres sont à enlever sur le sentier de Villefranche à la citerne.

A 22 heures 50, la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Patrice ARRO**

